

➔ P.14 | Rencontre avec...

Laurie, de la Lorraine
aux Cévennes

➔ P.19 | Ils & elles bénévoles

Chantal Lajouanie
et Marion Denizet

➔ P.20 | Pas si compliqué

Le bail rural
environnemental

P.8 | DOSSIER

LA TRANSMISSION, URGENCE... ET ANTICIPATION



ELLE ÉTAIT LA FORCE CRÉATRICE DE CHEMINS DE TERRE...

Vous tenez entre vos mains le dernier numéro coordonné par Sophie Baltus, décédée brutalement à l'âge de 39 ans en juillet dernier, à la suite d'un accident.

Pour ce numéro, comme pour les précédents depuis la création du journal en 2014, Sophie eut à cœur de se mettre à la place du lecteur, de ne pas imposer un avis mais de donner matière à réfléchir. Elle déployait toute son énergie pour délivrer des articles justes, intéressants, vivants, à la portée de tous les membres.

Animer un comité de rédaction et des débats associant des bénévoles et des salariés à travers la France, coordonner la rédaction d'articles par des non professionnels n'est pas de tout repos, mais Sophie, patiente et philosophe, savait rester à l'écoute de chacun. S'attachant constamment à impliquer les uns et les autres, à faire valoir leurs points de vue, à les outiller et les former par la pratique, elle a permis à ce journal d'être une vraie production collective.

Pour Sophie, cultiver les liens, principe fondateur de Terre de Liens, n'était pas un slogan mais un état d'esprit, une conviction. Au-delà de son rôle fondamental dans Chemins de terre, ses qualités, son dynamisme et son engagement ont très largement façonné la communication du mouvement depuis sept ans. Sa voix douce et son calme ne l'empêchaient pas de défendre avec force les idées auxquelles elle tenait, tout en cherchant à concilier les points de vue, maintenir les liens. ●

Sophie déployait toute son énergie pour délivrer des articles justes, intéressants, vivants, à la portée de tous les membres.

CHEMINS DE TERRE N°11, SEPTEMBRE 2019 | Éditeur : Terre de Liens, association loi 1901, 25 quai André Reynier, 26400 Crest. Tél. 09 70 20 31 00 | www.terredeliens.org | Imprimeur : Corlet Roto, Zone d'activités les Vallées, 53300 Ambrières-les-Vallées. Tél : 02 43 00 07 36 | **Directeur de la publication** : Michel Vampouille | **Coordination** : Sophie Baltus | **Secrétariat de rédaction** : Sophie Baltus, Gabriela Calmon, Daniel Curt, Constance Gard, Michèle Gratini, Serge Vidal | **Ont contribué à ce numéro** : Sophie Baltus, Thierry Bayoud, René Becker, Nathalie Boquien, Simon Coutand, Manuel Delas, Stéphanie Dubois de Prisque, Delphine Fèvre, Christian Gaudaré, Maxime Jacob, Vincent Jannot, Athénaïs Koudri, Yves Lanuel, Julien Le Dem, Freddy Le Saux, Marie-Laëtitia Melliand, Marie-Christine Monget, Sèverine Pellerin, Thibaud Rochette, Valérie Rosenwald, Damien Roumet, Lucie Sourice, Michel Vampouille, Isabelle Vaucelles | **Crédits couverture** : Christophe Bayle | **Création graphique** : Tiens donc! Nicolas Pruvost - www.tiens-donc.com | Journal envoyé aux actionnaires, donateurs et adhérents de Terre de Liens | **Contactez la rédaction** : comiteredac@terredeliens.org / 09 70 20 31 00 | **Dépôt légal** : septembre 2019 | ISSN 2274-4606



Vous recevez Chemins de terre parce que vous êtes actionnaire, adhérent ou donateur à Terre de Liens. Si vous souhaitez ne pas en être destinataire, merci de nous le signaler : appel téléphonique (09 70 20 31 00), courriel (mouvement@terredeliens.org) ou courrier (Terre de Liens, 25 quai André Reynier, 26400 Crest).





SOPHIE CULTIVAIT LES LIENS

Ce jour-là, Sophie souriait à la vie, à ses collègues. Elle pensait peut-être, aussi, à la réduction de l'empreinte écologique des Chemins de terre et à l'utilisation de papier recyclé, de films biodégradables et d'encre végétale...

P.4-7 Nouvelles du mouvement

P.8-13 Le dossier

› La transmission, urgence... et anticipation

P.14-15 Rencontre avec...

› Laurie Petit, de la Lorraine aux Cévennes

P.16-17 Chroniques fermières

- › Ferme des Moulins, Loire-Atlantique
- › Clayrac, Lot
- › Haut-Somont, Savoie
- › Les Riderets, Orne

P.18 Agir ensemble

› Ces entreprises qui nous soutiennent

P.19 Ils & elles bénévoles

- › Chantal Lajouanie, une femme au cœur des instructions
- › Marion Denizet, architecte engagée

P.20 Pas si compliqué

› Le bail rural environnemental, imposer et reconnaître les pratiques culturelles vertueuses

P.21 Un peu de recul?

› Le Mouvement des sans terre brésiliens

P.22 Questions de terre, questions d'argent



Changement de présidence à la Fédération

Lors de son CA de juin 2019, le Bureau de la Fédération Terre de Liens a évolué, avec l'arrivée d'Eric John (Nord-Pas-de-Calais) et de Geneviève Bernard (Poitou-Charentes), le départ de Freddy Le Saux (président) et d'André Laurent (Centre-Val de Loire), et l'élection de Michel Vampouille (Ile-de-France) comme président. Sous l'impulsion de Freddy Le Saux, l'association nationale est passée de son état de matrice créatrice de Terre de Liens à celui de Fédération des associations territoriales. Cette évolution s'inscrit dans la volonté de donner au mouvement la plénitude de sa dimension citoyenne, indispensable pour transformer les politiques foncières et agricoles, en complémentarité à la mobilisation pour l'acquisition de fermes et l'installation de paysans. Elle est également le signe que les associations territoriales sont le moteur de Terre de Liens. Le rôle de la fédération est d'en favoriser les capacités d'initiative et d'expérimentation, de capitaliser tout ce travail à l'échelle nationale en faveur du mouvement et afin de peser, avec ses partenaires, sur les évolutions des demandes citoyennes et des politiques publiques.

➔ PARCEL, LIBÉRONS L'IMAGINAIRE ALIMENTAIRE!

Changement climatique, pollutions environnementales, artificialisation des sols, crises sociales et sanitaires... Face à l'urgence des enjeux actuels, Terre de Liens défend l'idée que l'alimentation durable est une des principales solutions. Quels seraient les impacts si ma famille, mes voisins, mon école, mon entreprise, ma ville changeaient leur alimentation? S'ils consommaient des produits locaux, des produits issus de l'agriculture biologique? Pour aider les citoyens et les élus à répondre à ces questions, Terre de Liens, la FNAB et le Basic lancent en octobre un outil en ligne et gratuit, PARCEL (Pour une Alimentation Résiliente, Citoyenne Et Locale). Simple et didactique, PARCEL incite à agir sur trois leviers de durabilité de notre alimentation : la proximité entre production agricole et consommation alimentaire, les modes de production agricole, la composition de nos assiettes. L'application traduit les conséquences de ces choix sur les surfaces et les emplois agricoles et évalue les impacts écologiques associés : émissions de gaz à effet de serre, effets sur la biodiversité... Rendez-vous dès le 10 Octobre sur parcel-app.org

EUROPE

DES TABLÉES PAYSANNES TRÈS POLITIQUES



© Miramap

Encouragée par l'accueil positif reçu lors de la campagne « Tablons sur nos paysans ! » lancée au Salon international de l'agriculture, la plateforme Pour une autre PAC a expérimenté, dans le cadre des élections européennes, le concept de tableée paysanne, confrontant élus et citoyens sur les questions agricoles. Clément Pairot, l'un des responsables de la campagne, dresse un bilan positif de l'action : 86 candidats, ou leurs représentants, ont participé à l'une des 30 tableées organisées dans toutes les grandes régions métropolitaines, ainsi que dans des départements ultramarins. Des bénévoles de Terre de Liens ont coorganisé des débats avec des succès inattendus au vu de la brièveté des délais impartis, parfois de deux semaines. Pour Amandine Monteil, l'une de ses instigatrices, l'engouement suscité par la tableée toulousaine, qui a rassemblé plus de 150 personnes, est l'indicateur d'une remarquable dynamique inter-associative, « permise par la rencontre de mouvements qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, certains formant des associations environnementales plutôt urbaines, d'autres des réseaux agricoles. » Les douze propositions de Pour une autre PAC ont été globalement approuvées par les candidats interrogés, qui ont paru entériner l'émergence d'un « lobby citoyen ». Une action de masse est ainsi prévue le 22 octobre prochain à Strasbourg, devant le Parlement Européen, à l'occasion de l'audition du candidat au poste de commissaire à l'Agriculture. ●

12 propositions de la plateforme pour une autre PAC : <https://pouruneautrepaac.eu/notre-vision/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020/>

À NOTER!

RHÔNE-ALPES

CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE GRÂCE À UNE VRAIE PARTICIPATION

En 2018, le conseil d'administration de Terre de Liens Rhône-Alpes décide de repenser son projet stratégique, mais pas n'importe comment. Pour bâtir un projet pleinement légitime et que chaque membre puisse s'approprier, l'association a cherché à faire participer un maximum de personnes adhérentes, tout en offrant les conditions pour un débat de fond. Accompagné par la Turbine à Graines, une structure d'éducation populaire, un groupe a été mandaté pour conduire le processus. Ainsi, pour ne pas survoler les questions, le groupe a choisi de débiter la réflexion par la politique d'acquisition. Une ambitieuse animation de terrain a eu lieu : les groupes locaux ont été réunis par deux afin de mêler leurs expériences. À chaque réunion, des interviews croisées servaient à partager des points de vue et à organiser la réflexion individuelle. Un temps d'échange à quatre dégagait affirmations et questionnements, avant une mise en commun en plénière. 86 bénévoles ont participé ! Une belle construction collective, comme en témoigne Marie-Noëlle : «*Au départ, je ne me trouvais pas légitime ni à l'aise avec ces réflexions intellectuelles et, finalement, je me suis sentie à ma place, j'ai pu m'exprimer. Je me suis surprise moi-même et je suis reboostée dans mon engagement.*»

La matière issue de cette première étape a ensuite été arbitrée lors de la journée annuelle des bénévoles (60 participants). Un groupe de travail a finalisé un document, amendé par le CA, puis adopté à l'unanimité à l'assemblée générale 2019. Il rend compte de la direction que les bénévoles souhaitent prendre pour les années à venir en termes d'acquisition et surtout, il témoigne d'une volonté forte de donner aux citoyens bénévoles les moyens de construire leur stratégie. ●



ET DE 20!

NAISSANCE DE TERRE DE LIENS CORSICA

En Corse comme ailleurs, le prix du foncier grimpe. La spéculation avance et la disparition des terres agricoles se poursuit. Cette situation est de nature à décourager les initiatives, à l'heure où notre monde en a le plus besoin. Face à ce constat, un collectif de citoyens et d'associations s'est engagé dans une démarche collective, il y a près de trois ans. Son objectif est d'unir les énergies et d'imaginer des solutions qui contribuent à la préservation des espaces agricoles, au respect des sols, pour une nourriture saine. La Corse

compte à ce jour 24600 hectares et 457 paysans installés en agriculture bio. L'enjeu est de redonner à la Corse la force et les outils pour encourager les paysans d'aujourd'hui et de demain. Accompagnée dès les premières réflexions par des membres du réseau Terre de Liens, Terre de Liens Corsica - Terra di u Cumunu est née le 21 juin 2019 ! Co-présidée par Vincente Cucchi et Jean-François Bernardini, l'association rassemble un conseil d'administration composé d'associations, d'agriculteurs, de citoyens tous convaincus que l'alliance « société

civile et paysans » est une voie d'avenir pour préserver définitivement la terre de la spéculation et garantir sa vocation nourricière. Pour installer et accompagner une agriculture durable, dans cette alliance vertueuse avec les 19 autres associations territoriales de Terre de Liens, Terre de Liens Corsica souhaite rassembler les bâtisseurs de l'avenir ! ●

Contact : corsica@terredeliens.org / <https://terredeliens.org/corsica.html>

Foncière : renouvellement du Conseil de surveillance

Lors de la dernière assemblée générale de la Foncière, le 4 mai dernier à Strasbourg, le Conseil de surveillance a intégré 3 nouvelles personnes, portant le total de ses membres à 9, élus pour 6 ans. Françoise Autret, Jean-Pierre Lecocq et Christian Grisot ont été élus comme nouveaux membres et Aymeric Jung, Claude Chosson, Pierre Dessimiroff, Jacques Chèvre, Françoise Thouvenot, la Caisse des dépôts et consignations, représentée par Linda Reboux, comme membres renouvelés. Le Conseil de surveillance représente les actionnaires. Il est chargé du contrôle de la gestion de la Foncière : dans son rapport annuel, il émet un avis et signale, s'il y a lieu, les irrégularités ou inexactitudes relevées dans les comptes. Il veille à l'utilisation des fonds et s'assure que l'objet social de la Foncière, ses valeurs et sa pérennité sont respectés. Fin 2018, un appel à candidatures a été lancé pour élargir et renforcer ce conseil mais aussi pour assurer une plus grande représentativité des actionnaires et intégrer davantage de femmes. Actuellement, 6 candidats sont invités aux différentes réunions pour découvrir le fonctionnement du conseil.

HISTOIRES D'ASSO

À L'OUEST, MAIS LES PIEDS SUR TERRE!



© TDL Bretagne / Lysiane Jarno

Avec 34500 exploitations agricoles, la Bretagne est un territoire fondamentalement agricole doublé d'une attractivité économique et touristique importante. Sans surprise, le foncier y est source de tensions. Près de 4000 hectares sont urbanisés chaque année, certaines fermes s'étendent sur plus de 1000 hectares, les prix peuvent atteindre plus de 15000 € par hectare... L'association Terre de Liens Bretagne agit sur ce terrain. Nicolas B., un des fondateurs, écrivait il y a dix ans : « *Un accès collectif et solidaire au foncier permettant l'installation de paysans. Slogan? Pure fantaisie locale sans avenir? [...] L'association Liamm An Douar s'est attachée à [...] tout mettre en œuvre afin de préserver les terres bretonnes dans leur vocation agricole et ainsi favoriser la création de lien social en région Bretagne* ». Dans cet esprit, l'association est créée en 2006 et embauche une première salariée, Lysiane, 3 ans plus tard. Vont suivre dix ans d'intense activité : participation aux projets de la Foncière Terre de Liens, grand succès auprès des citoyens et surtout, créations de GFA/SCI*. En effet, de nombreux citoyens impliqués dans la naissance de l'association bretonne et du mouvement, étaient aussi des membres de GFA. Pour Véronique C. : « *Le GFA breton de Lanouée avec ses 169 associés*

depuis 1997, dans lequel j'étais impliquée, représentait une richesse énorme et j'avais envie de démultiplier ce genre d'expériences ». Les porteurs de projets et cogérants réunissent les capitaux, montent les structures juridiques, s'installent et réussissent à assurer une viabilité économique, des productions écologiques... En 2012, une juriste, Delphine, est embauchée pour renforcer cette facette de l'activité de l'association. Fin 2016, les résultats sont là : près de 45 projets ont abouti et 69 paysans ont pu s'installer. Face à cette très forte croissance et à une vie associative réduite, les salariées se retrouvent en détresse. Liamm an douar fait alors appel à un diagnostic local d'accompagnement, outil proposé aux associations en difficulté. Cette prise de recul a permis de sortir de la crise de croissance et en 2019 l'association a encore renforcé son équipe salariée avec Pauline, qui a étudié la spécificité de la région Bretagne à travers les GFA et SCI*. Aujourd'hui, on en compte 44 et 6 fermes Foncière pour 90 paysans au total sur 700 hectares. Liamm an douar est un bijou sociologique et l'intérêt que lui portent les collectivités territoriales, les 4 départements et la Safer le prouve. En 2019, elle fêtera sa cinquantième ferme, une ferme Foncière! ●

*lire le dossier Chemins de terre # 8 pour en savoir plus

COUP DE PROJECTEUR

FORMATIONS TERRE DE LIENS



© Terre de Liens / Île de France

Faciliter les partenariats pour l'innovation rurale

ARPIDA est un appel à projet du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui vise à renforcer les interactions entre les acteurs du développement agricole en région et à améliorer l'accès des agriculteurs aux résultats des travaux sur la transition agroécologique financés par la taxe prélevée sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles. Une vingtaine de projets doivent être retenus pour une enveloppe globale d'1,8 millions d'euros. Cette année, le ministère a confié l'animation et la gestion d'ARPIDA à Terre de Liens pour le compte d'InPact. Une belle reconnaissance institutionnelle du travail effectué par la Fédération Terre de Liens.

Depuis l'an dernier, le centre de formation a connu un bel essor, développé son offre et adapté son fonctionnement pour que les formations soient accessibles au plus grand nombre. Que vous ayez ou non des compétences dans le domaine du foncier, de l'agriculture, des associations, du plaidoyer, quelles que soient les missions dans lesquelles vous souhaitez vous investir, vous devriez pouvoir trouver une formation pour vous accompagner dans votre démarche ! L'offre se décline autour des axes stratégiques de Terre de Liens : préserver les terres agricoles, accompagner les projets, sensibiliser citoyens et collectivités, interpeller les décideurs... Mais nous proposons aussi des temps d'acquisition de compétences transversales, avec des formations en communication, en intelligence collective etc. Cette année, nos formations se sont décentralisées pour permettre à un plus grand nombre de bénévoles de participer : 2/3 d'entre elles ont eu lieu en région, dans des fermes, dans les locaux des associations territoriales, en intégrant les témoignages des acteurs du territoire... Ouvertes à des participants de toutes les régions, elles sont de belles occasions de rencontres et de découvertes des dynamiques à l'œuvre à Terre de Liens. ●



Pour en savoir plus, vous retrouverez toutes les formations à venir sur le site de Terre de Liens : <https://terredeliens.org/-formez-vous-avec-nous-.html>

→ ERRATUM

Dans le dossier sur l'élevage du dernier numéro de Chemins de terre, deux importantes erreurs ont été publiées malgré nos relectures. Concernant l'infographie : 70 % des prélèvements d'eau douce mondiaux le sont au bénéfice de l'agriculture en général, et plus de 8 % au bénéfice de l'élevage en particulier. Concernant l'article « Élevage et environnement, consommer moins, produire mieux », ce ne sont pas 90 % mais 14,5 % des gaz à effet de serre d'origine humaine qui sont issus des productions animales dans le monde. Nous regrettons de ne pas avoir corrigé avant la publication et nous remercions les lecteurs qui nous ont signalé ces erreurs. Références : Rapport de l'expertise scientifique collective INRA à la demande des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture, et de l'Ademe, nov 2016 et Livestock's Long Shadow, Environmental Issues and Options, FAO, 2006.



TRANSMISSION DES FERMES : IL Y A URGENCE À ANTICIPER!

Dans les dix prochaines années, près de la moitié des agriculteurs partira à la retraite, impliquant la libération de plusieurs millions d'hectares de terres agricoles. Aujourd'hui, un tiers d'entre eux seulement déclare avoir une visibilité sur la transmission de leur ferme. Que deviendront ces terres? Quels sont les freins à la transmission? // Dossier coécrit par Sophie Baltus, Thibaud Rochette, Fabrice Perez, Jean Pluvinage

Le constat est aussi clair qu'inquiétant : la profession vieillit et ne se renouvelle pas. En 2016, l'âge moyen des chefs d'exploitations agricoles est de 52 ans. Parallèlement, la part des agriculteurs de moins de 40 ans diminue tandis que le nombre annuel de nouveaux installés chute drastiquement, passant de 21000 à 13000 entre 1997 et 2010. Pourtant, dans dix ans, près de 300000 personnes seront susceptibles de transmettre leur ferme : l'équivalent de sept millions d'hectares de terres agricoles.

Aujourd'hui, dans 10 % des cas lors de la transmission, l'exploitation cesse son

activité voire disparaît selon le dernier rapport d'Agreste. Dans 30 % des cas environ, l'exploitation est démantelée et concourt à l'agrandissement d'une ou de plusieurs autres exploitations préexistantes. Cela représente environ quatre fermes sur 10 qui ne sont pas transmises et autant d'opportunités qui ne sont pas saisies pour installer de nouveaux agriculteurs !

A l'échelle d'un territoire, ces mutations font changer la physionomie des fermes et de l'agriculture. Depuis 40 ans, la tendance est donc à la concentration des terres et de l'activité agri-

cole, où la taille moyenne d'une ferme atteint 63 hectares en 2016, contre 55 hectares seulement six années plus tôt. Par exemple, en 2016, la catégorie des plus grandes exploitations, de 112 hectares en moyenne, couvrait 73 % du territoire agricole français ! Les petites exploitations, quant à elles, n'exploitent que 7 % de la surface agricole utile.

De fait, les difficultés liées au foncier agricole sont des freins à la transmission. Le prix des terres et la spéculation générée par l'urbanisation galopante et par un système d'aides



qui pousse les agriculteurs à s'agrandir rend l'investissement foncier hors de portée du plus grand nombre. Cela est d'autant plus vrai pour les jeunes et pour les personnes qui ne sont pas issues du milieu agricole. A l'inverse, les grandes fermes tendent à s'agrandir de plus en plus, étant dans des logiques d'investissement et/ou de rente foncière liées aux aides à l'hectare. Pourtant, à moyen ou long terme, cette recherche d'économie d'échelle ou d'agrandissement ne paraît pas toujours justifiée, d'un point de vue économique ou agronomique.

Enfin, la faiblesse des retraites agricoles et la potentielle pression des proches et des héritiers mènent les paysans propriétaires, lors qu'ils cessent leur activité, à tirer le meilleur parti économique immédiat, par la vente au plus offrant de leur patrimoine foncier afin de compléter leurs revenus ou valoriser le capital laissé à leurs enfants, en pensant que c'est la seule solution possible. Paradoxalement, cela touche autant des fermes trop petites pour assurer un revenu suffisant à celui qui la reprendrait que d'autres trop grandes et trop capitalisées pour inciter les descendants à s'engager dans un parcours professionnel où il faudra à la fois assurer des compléments de revenus aux parents et dédommager leurs frères et sœurs co-héritiers avant de pouvoir obtenir un revenu décent. Terre

de Liens montre que des solutions existent pour ces deux cas de figure de successions problématiques : pour les petites fermes, installer des agriculteurs qui vont innover sur l'économie agricole en lui adjoignant des activités annexes, de la vente directe, des activités d'accueil, etc. ; pour les plus grandes fermes, installer des collectifs d'agriculteurs avec des relations de coopération plus ou moins intenses selon les affinités et les circonstances. Outre les différents obstacles liés aux

questions patrimoniales ou économiques, il faut ajouter les difficultés psychosociologiques à transmettre un outil de travail, un lieu de vie, un habitat constitué tout au long d'une vie à d'autres personnes qui n'auront pas le même regard sur ce patrimoine et les pratiques qui l'ont constitué, avec une certaine conception du métier et de ses contraintes, variant notamment selon l'âge et l'époque. Tout ceci n'est pas facile à concevoir pour un agriculteur qui veut arrêter son activité, et l'agrandissement par vente à des voisins qui, identifiés, ont su progressivement s'imposer, peut présenter une certaine facilité par rapport à un repreneur qui pourrait reconfigurer la ferme autrement -avec d'autres ateliers de productions ou avec un autre système de production.

Au-delà des questions de financement du foncier, le travail d'accompagnement réalisé par des structures d'accompagnement (comme les ADEAR et parfois par des bénévoles et salariés de Terre de Liens) dans la préparation d'une transmission d'exploitation, parfois sur plusieurs années, constitue une stratégie importante pour lutter contre le démembrement et la disparition de trop nombreuses fermes. ●

ÉVOLUTION DE LA POPULATION AGRICOLE EN FRANCE

Dans les années 2000, un basculement s'opère : la part des agriculteurs de moins de 40 ans commence à diminuer (-7,7 % jusqu'en 2010) alors qu'elle augmentait depuis les années 70 (+7,4 %). Depuis 2010, c'est la part des agriculteurs de plus de 55 ans qui augmente d'environ 5 %, du jamais vu depuis 1970.

Chefs d'exploitation et coexploitants

Moyennes et grandes exploitations

	1988	2000	2010
millier de personnes			
Moins de 40 ans	95	162	98
dont femmes	13	25	17
40 à 49 ans	128	151	139
dont femmes	12	27	31
50 à 59 ans	204	136	144
dont femmes	27	35	38
60 ans et plus	82	34	42
dont femmes	13	16	17
Total France métropolitaine	609	483	423
dont femmes	65	104	103
Total France	...	491	430
dont femmes	...	105	105

Source : Agreste - Recensements agricoles.



RESTRUCTURER LES FERMES POUR AJUSTER L'OFFRE ET LA DEMANDE

Quand offre et demande ne correspondent pas, il est essentiel d'envisager la restructuration des fermes à transmettre, pour éviter que la diversité du paysage agricole ne s'amenuise. Trois exemples pour illustrer cette analyse.

Depuis une vingtaine d'années, les politiques agricoles commencent à intégrer la place grandissante des « hors cadres familiaux » dans le renouvellement des actifs agricoles, ces personnes qui se lancent dans l'agriculture sans reprendre la ferme familiale et n'étant souvent pas issues du milieu agricole. Pourtant, les politiques peinent face à un nouveau constat : l'offre d'exploitations agricoles des cédants ne correspond pas à la demande des porteurs de projet.

Des fermes trop grandes et coûteuses

Cette inadéquation est essentiellement double. Elle correspond d'abord au décalage entre les fermes mises sur le marché et les fermes recherchées par les candidats à l'installation, qui sont souvent plus petites, sur différents ateliers (notamment l'élevage) et parfois sur différents modes de production. L'inadéquation est aussi calendaire, entre la volonté du cédant de vendre au plus vite et la capacité des repreneurs à se positionner rapidement, d'autant plus lorsque la reprise implique de restructurer la ferme (réorientation de la conduite de l'activité, de la production principale ou de l'usage des terres et des bâtiments) ou de mobiliser des capitaux importants pour le rachat. En effet, les transmissions ne s'opèrent plus uniquement dans le cadre familial, le poids économique du patrimoine, auparavant amorti à travers les générations d'une même famille, se révèle insupportable par une seule personne. C'est l'exemple typique de



l'exploitation en bovin lait qu'illustre l'histoire de Trévéro.

Faciliter les restructurations par le portage du foncier

Ancienne ferme d'élevage en système herbager, la ferme de Trévéro (Morbihan) est en cours de reprise par deux porteurs de projet hors cadre familial, en polyculture élevage. Les ateliers de la ferme ont changé et se sont diversifiés (grandes cultures pour l'alimentation humaine, bœufs à l'engraissement, porcs et poules pondeuses). Au départ, la reprise était pourtant inenvisageable pour les deux repreneurs. Et pour cause, la ferme se vendait à près de 700 000 euros avec les terres (75 hectares de terres et 12 hectares de bois) et le bâti (une maison et 10 bâtiments agricoles). Sans l'intervention de Terre de Liens pour

le rachat, cette transmission-restructuration n'aurait pu se faire, entre les besoins du cédant pour vivre et le niveau d'investissement nécessaire des repreneurs.

Faire éclater les standards

De plus en plus de transmissions s'opèrent avec une reconfiguration de la ferme, pour permettre leur reprise face à la diversité des projets d'installation et des porteurs de projet. La ferme du Relais (Indre) en est l'illustration. Début 2018, Robin s'est installé sur la ferme familiale, qui comprenait trois ateliers (élevage caprin, céréales et asperges). « Je savais dès le début que je voulais maintenir un élevage sur la ferme et que je souhaitais diversifier les productions, avec une personne en face de chaque atelier », explique Robin. Il est convaincu que « plusieurs

paysans peuvent vivre de cette ferme de 120 hectares». Finalement, Martial et Sabine s'installent en brebis, transfèrent un des bâtiments en bergerie et ont pour projet de faire du maraîchage diversifié. Les 28 hectares qu'ils clôturent sont rachetés à la famille de Robin par Terre de Liens. La volonté est que chacun puisse être autonome sur la ferme et que soient réalisées «des installations séparées qui travaillent ensemble», résume Robin.

Réinventer une ferme à l'abandon

Autre cas de figure, la reprise d'une ferme à l'abandon depuis des années :

les Eygageyres (Haute-Loire), dont une partie est déjà partie à l'agrandissement. Jérôme, agriculteur et élu au conseil municipal, joue un rôle de veilleur de terres : «Dix fois qu'on voit le même truc, et dix fois que ça part à l'agrandissement. Cette fois, on s'est dit qu'il y avait quelque chose à faire!». Il contacte Romain, le futur fermier, et, après une première visite, raconte : «Je ne voulais pas reprendre la ferme ; par le chemin, tu ne passais pas en voiture tellement c'était en friches, j'ai mis un mois pour l'ouvrir!». Il tombe finalement sous le charme et construit un projet pour acheter lui-même la ferme. Hélas, ce n'est pas viable et la

commune contacte Terre de Liens. Pour Jérôme, «la casquette de l'élu est importante : la mairie, c'est officiel, on peut appeler la Safer, ça a de l'autorité». La Safer accepte ainsi de stocker les terres pendant un an dans le cadre d'une convention de stockage avec le conseil régional, le temps de collecter l'épargne citoyenne nécessaire à l'achat de la ferme. Romain peut alors se lancer dans la réouverture des chemins et des parcelles abandonnées, et finalise une formation en découpe pour l'atelier porcin qu'il met en place sur la ferme. ●

MOINS D'AGRICULTEURS... PLUS DE TERRES ?

On pourrait croire que les nombreux départs en retraite qui se profilent vont libérer des terres et faciliter les installations, mais la réalité n'est pas si simple. Entretien avec Alain Guéringier, chercheur à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) et paysan.

Quel est l'impact du vieillissement de la profession agricole sur la structure du foncier ?

Avec les nombreux départs à la retraite prévus dans les années à venir, il y aura un afflux de foncier qui pourrait être mis à la disposition d'autres agriculteurs pour des installations ou des agrandissements. Mais encore faut-il que la nouvelle génération ait le capital nécessaire pour reprendre le foncier, les bâtiments agricoles, les troupeaux...

Cela signifie qu'il n'y a ni installation ni agrandissement suite à ces nombreux départs à la retraite ?

Cela va dépendre des territoires. En Haute-Loire, les petites structures agricoles sont beaucoup plus faciles à transmettre que dans l'Allier où les propriétaires possèdent souvent de

200 à 300 hectares. Mais, globalement, il y a quand même un phénomène d'agrandissement des exploitations, en lien avec le modèle agricole majoritaire qui est d'accroître son revenu par de plus grandes surfaces plutôt que par l'augmentation des marges par hectare.

Et pourtant, la mise sur le marché de tant de terres ne devrait-elle pas faire baisser les prix du foncier et le rendre accessible ?

Oui, mais c'est sans compter sur les stratégies spéculatives qui sont fréquemment mises en place. Par exemple, étant donné le différentiel de coût entre les terres agricoles et les terrains urbanisables, certains propriétaires préfèrent ne pas relouer les terres au départ à la retraite du fermier en place dès lors qu'on est sur un secteur où existe une dynamique



d'urbanisation. Globalement, la tendance à la hausse des prix du foncier continue depuis des années mais s'est ralentie, et il arrive même que dans certains secteurs très ruraux, où les propriétaires savent que les terres ne seront jamais urbanisées, le prix de la terre baisse. ● Lire la version longue sur terredeliens.org/itw-Gueringier

COMMENT ACCOMPAGNER LES PAYSANS POUR UNE TRANSMISSION SEREINE ?

Pour le compte d'InPACT et en réponse à un appel à projets du ministère de l'Agriculture, la Fadear, le Réseau Civam, l'Inter AFOCG et Terre de Liens se sont associés pour travailler deux axes principaux : comment faire correspondre les dynamiques d'installation et les projets de transmission ? Comment alimenter les réflexions des décideurs politiques dans la construction de politiques publiques pour le renouvellement des générations ? Le fruit de ces trois années de travail collectif est consultable sur le site de Terre de Liens : terredeliens.org/-publications-tdl Indépendamment de cette collaboration, les partenaires de Terre de Liens proposent eux aussi un accompagnement des agriculteurs dans leur projet de transmission. Que font-ils ? Comment abordent-ils ce processus ?

Le réseau des Adear

Articuler des visions diverses du métier

Les Adear sont des associations de développement de l'emploi agricole et rural, présentes dans de nombreux départements, spécialisées dans l'appui à l'installation de personnes qui portent un projet d'agriculture paysanne. L'accompagnement qu'elles proposent prend la mesure du décalage qui existe entre les générations de cédants et de repreneurs dans les visions du monde et du métier d'agriculteur. Les Adear défendent aussi l'idée qu'il n'existe plus de modèle unique de la ferme et que si les agriculteurs sont de moins en moins nombreux, ils sont aussi de plus en plus diversifiés. Ainsi, leurs actions mettent d'abord l'accent sur l'anticipation et la sensibilisation très en amont des projets. Idéalement, une transmission se prépare 6 à 7 ans avant la cessation d'activité et les Adear déploient un éventail d'animations qui échelonnent ce parcours. Projection-débat et café-transmission pour commencer à en parler et à réfléchir ; formations, diagnostics, rédaction d'annonce et organisation de visites de ferme pour définir le projet de transmission ; suivi des démarches administratives avec le cédant au moment de la prise de décision et enfin accompagnement dans la concrétisation, sur les aspects administratifs et humains, allant parfois jusqu'à la médiation en cas de difficulté. www.agriculturepaysanne.org/transmission

InterAFOCG Le collectif, l'humain, l'autonomie

Le but des AFOCG est que les agricultrices et les agriculteurs qui les rejoignent deviennent autonomes dans leur gestion comptable à travers un cycle de formations collectives qui dure plusieurs années. Quand plusieurs manifestent le besoin d'aborder la transmission de leur ferme, un cycle spécifique s'organise : entre 4 et 6 jours, étalés

sur 6 à 12 mois avec un temps de réflexion entre chaque session. Isabelle Hagel, chargée de mission, décrit la posture des AFOCG : « Les agriculteurs s'interrogent d'abord sur les aspects financiers, fiscaux et sociaux, mais ils connaissent l'approche de l'AFOCG qui est centrée sur l'humain. Nous les amenons à prendre du recul, à se demander ce qui leur tient à cœur. Comment se projettent-ils après la transmission ? Quels sont leurs projets personnels, leurs besoins financiers ? Puis on établit un prix de l'exploitation, d'abord centrée sur les besoins de l'agriculteur, le plus juste possible pour le cédant et aussi pour celui qui va s'installer. Enfin, on les encourage à préparer la recherche de repreneur, la présentation de leur projet, à réfléchir sur quoi on est prêt à négocier, les marges de manœuvre. On attache beaucoup d'importance au fait d'évoluer dans son projet de transmission et à la manière dont on vit les choses. C'est comme ça qu'on fait baisser la pression qu'ils portent. » www.interAFOCG.org/

Réseau Civam

La durabilité des fermes, objectif prioritaire

Les Civam sont des associations de paysans et de ruraux qui accompagnent leurs membres sur toutes les facettes de leur métier, de la conduite technique de la ferme à la commercialisation en passant par l'appui à l'installation. Historiquement ancré sur les pratiques agricoles durables, les circuits courts, la diversification et l'installation, le réseau des Civam est interpellé sur la transmission depuis quelques années. David Fimat, coordinateur national installation/transmission, explique comment les Civam y répondent. « Dans les Civam, l'enjeu de transmission des fermes se pose notamment à travers le prisme du maintien de fermes durables : celles de nos adhérents qui ont déjà connu des transitions. Dans les territoires où les CIVAM sont clairement identifiés sur le sujet, des agriculteurs non adhérents prennent contact avec nous pour préparer leur transmission. Là où les agriculteurs se tournent d'abord vers les CIVAM pour faire évoluer leurs pratiques agricoles, c'est à l'approche de la retraite que les questions de durabilité des pratiques agricoles se croisent avec celle de la transmission de la ferme. Nous proposons d'aborder toutes les questions que se posent les agriculteurs pour qu'ils vivent mieux la transmission de leur ferme : par de l'accueil individuel, des formations, des groupes d'échanges, par la mise en relation des paysans avec des porteurs de projet qui s'installent souvent hors du cadre familial. Pour sensibiliser en amont, nous organisons des cafés installation-transmission. Ils nous permettent d'identifier des gens, de faire témoigner les cédants ou les repreneurs. Ces interventions facilitent les transmissions, notamment par la mise en réseau. » www.civam.org/ ●

COMMENT TERRE DE LIENS ABORDE LA TRANSMISSION ?

Aussi bien à travers les aspects techniques et financiers que par les aspects humains, tous les acteurs du réseau associatif, en passant par la Foncière et la Fondation, sont de plus en plus confrontés à la transmission. /// Maxime Jacob



53 % des 184 fermes acquises à ce jour par Terre de Liens (TDL) l'ont été en tout ou partie pour répondre à un enjeu de transmission et éviter un démantèlement. Un bon exemple est celui de la ferme de l'Hébergé, à Vachères-en-Quint (Drôme).

La terre et le droit à la cultiver à travers les générations

L'ancien propriétaire, agriculteur bio pendant des années sur ce lieu, voulait éviter le démantèlement de sa ferme où plusieurs agriculteurs pratiquaient l'élevage de brebis, le maraîchage, la culture de plantes aromatiques et médicinales, la fabrication de fromages. Pour sécuriser les projets de tous ces agriculteurs, il a vendu ses terres à TDL, avant de prendre sa retraite. Accompagnés par l'association territoriale et la Foncière, deux des fermiers alors en place, Danielle et Jean-Louis, ont à leur tour transmis à des jeunes leur activité d'élevage en même temps que leur bail avec TDL. La ferme en est donc à sa seconde génération de fermiers TDL !

Ce passage de relais est appelé à se reproduire dans bien d'autres cas car 10 % des fermiers TDL ont aujourd'hui plus de 55 ans. Il faudra compter avec le fait que, souvent, TDL n'est qu'un propriétaire parmi d'autres pour les paysans. Une enquête portant sur 20 fermes TDL du Massif Central montre que pour plus de la moitié des fermes, TDL est le propriétaire principal, mais aussi que les fermiers ont affaire à 5 autres propriétaires, en moyenne. Ayant pour vocation de recevoir des legs à travers sa Fondation, TDL est naturellement sollicité dans des situations d'héritage. Dans le cas de la ferme de Guichounat (Ariège), Bernard et Françoise, urbains héritiers d'une ferme de 40 hectares, ont décidé de faire don de la nue-propriété de leur ferme et de ses terrains à la Fondation. Leur nièce et son mari, Jean-Pierre, installés sur la ferme pour un élevage de brebis à viande, ont pris leur retraite et le bail de l'exploitation a été transmis à un jeune agriculteur, François. Là encore, une double transmission a été réussie sans déperdition au niveau du foncier : transmission de

la terre et transmission du droit à la cultiver, via le bail.

Une approche préventive et sensible

À côté des aspects financiers et techniques, les associations territoriales effectuent un travail de prévention et de veille. Elles peuvent proposer aux bénévoles de repérer les futurs cédants à court ou moyen terme. Elles accueillent et conseillent ceux qui se présentent spontanément, souvent en lien avec d'autres organisations à vocations agricoles (lire page 12). Ainsi, TDL Auvergne agit avec l'association Haute-Loire Biologique pour repérer les fermes à enjeux. Les associations peuvent aussi mener des campagnes de sensibilisation des futurs cédants. En ce sens, TDL Auvergne a demandé à des agriculteurs de porter par écrit témoignage de leur vécu. Ces témoignages accompagnent une exposition de photos itinérante pour susciter une prise de conscience sur la transmission et pour faire naître des vocations. Autre approche, TDL Lorraine organise des ateliers d'accompagnement à la cession qui jouent la carte de l'humain plutôt que la carte du technicien grâce des pratiques d'écoute et de reformulation issues de la sophrologie ! La mémoire des lieux, les croyances générationnelles peuvent en effet empêcher un projet d'aboutir : le blocage, en apparence technique ou financier, est en fait un blocage émotionnel. Ces ateliers ont vocation à être reproduits dans l'ensemble du réseau TDL auprès des animateurs et des bénévoles qui font de l'accompagnement. ●

De la Lorraine aux Cévennes

Ils auraient pu rester toute leur vie sur leurs terres natales de Lorraine, elle fleuriste et lui comptable. Mais quand l'occasion s'est présentée, Laurie et Jean-Marc sont partis s'installer comme éleveurs dans les Cévennes gardoises. Vingt ans après, ils ne le regrettent pas! /// Par Valérie Rosenwald

C'est en 1999 que Jean-Marc et Laurie ont décidé sur un coup de tête de rejoindre la sœur de cette dernière, Catherine, et son conjoint, Guy. Catherine et Guy sont installés depuis plus de dix ans sur la ferme d'Auzillargues dans le Gard et recherchent alors des associés. « *Quand ma sœur m'en a parlé, elle ne pensait pas à nous. Par ailleurs, nous avons une bonne situation, une maison magnifique, mon magasin tournait bien. Mais nous avons envie de passer à autre chose et, en une semaine, nous avons vendu notre maison et les avons rejoints.* » Il faut dire que le couple est amoureux de la région et connaît bien la ferme pour y avoir passé la plupart de leurs vacances avec leurs enfants à donner des coups de main.

Une appropriation progressive

Au démarrage, seule Laurie s'associe sur la ferme pendant que Jean-Marc monte à côté d'un élevage de volailles. Avec cette association, la ferme passe en agriculture biologique et évolue. Le troupeau de 100 brebis viande est remplacé par 8 vaches pâturant en liberté dans la montagne et le troupeau de brebis laitières est augmenté pour atteindre 100 bêtes. En 2007, quand Catherine et Guy partent en Corse pour leur retraite, Jean-Marc rejoint Laurie et tous deux trouvent leur équilibre au bout de deux ans, en vendant les vaches qui leur demandaient trop de travail.



© Terre de Liens / Languedoc-Roussillon

Travailler en couple

Aujourd'hui, la ferme tourne avec 80 brebis laitières qui parcourent la montagne en liberté dans la journée. Elles reviennent au moment de la traite à l'appel de Jean-Marc. Laurie et son conjoint font la traite ensemble mais se sont réparti le travail pour le reste. « *Travailler en couple c'est l'idéal, mais c'est bien quand chacun a sa responsabilité et qu'on n'est pas 24 heures sur 24 ensemble. C'est un des conseils qu'on donne aux woofers qui passent chez nous et qui envisagent de s'installer.* » Bigalou, Lou perigue, Piccolo... Ce sont quelques-uns des noms que Lau-

rie a donné à ses fromages, elle qui s'occupe plus particulièrement de la transformation du lait et du soin aux brebis. Jean-Marc, qui a pour fonction principale la gestion du troupeau et la transformation des agneaux, crée également mille et une recettes : chili, cassoulet d'agneau, gigot aux châtaignes et terrines diverses.

Une terre d'entraide

Tous ces produits sont vendus en direct et localement sur les marchés et dans une boutique de producteurs dont Laurie a été la présidente pendant 3 ans. « *La vente, on aime bien.* »

À force, on connaît les clients et on arrive à tout écouler sans problème. On aurait plutôt un manque de production pour les satisfaire.» Ce sont ces mêmes clients qui ont mis la main à la poche pour prendre des actions quand Terre de Liens a racheté la ferme en 2015 à Catherine et Guy. «Ici, c'est une zone de montagne isolée, un peu difficile, où il y a beaucoup d'entraide, un état d'esprit particulier. J'aime bien cette vie de village où on connaît tout le monde. Je ne pourrais pas retourner dans l'anonymat d'une grande ville,» affirme Laurie, l'ex-citadine. Cette aide a été bien utile à Laurie et Jean-Marc car ils n'auraient pas pu racheter les terres sans vendre la maison où ils envisageaient de s'installer à la retraite. «On vit bien grâce aux aides de la PAC, sinon ce serait un peu juste. Et on a une qualité de vie incomparable!»

Isolé mais ouvert

C'est vrai qu'au-delà de leur travail sur la ferme, et malgré leur isolement dans la montagne, Jean-Marc et Laurie arrivent tout de même à avoir une vie sociale riche avec quelques engagements professionnels et musicaux dans des groupes de jazz et autre chorale. Et, depuis peu, la montagne se repeuple avec notamment un collectif de jeunes qui viennent de racheter des ruines et ont mis en place des activités diverses : maraîchage, fabrication de bijoux... C'est dans ce cadre que le couple accueille régulièrement de jeunes woofers ayant comme projet professionnel de s'installer. Avec Jean-Marc qui se rapproche de l'âge de la retraite, c'est également l'occasion de rencontrer des potentiels repreneurs. «Pour nous, la transmission, c'est quelque chose d'important. Et pour ceux qui viendront sur notre ferme, ça devrait être assez confortable, la structure est déjà en place, ils n'auront plus qu'à bosser, sauf s'ils décident de changer de production mais ce serait dommage.» Quoi qu'il en soit, Laurie, pour qui il est encore trop tôt pour s'engager avec un repreneur, compte bien profiter des quatre ans avant sa retraite ! ●

LA FERME D'AUZILLARGUES

› Elle se situe à Saint-André-de-Valborgne, dans la moyenne montagne du Gard. 80 brebis laitières y pâturent sur 36 hectares dont une part de châtaigneraie. Laurie et Jean-Marc produisent du fromage de brebis et d'autres produits laitiers ainsi que de la viande d'agneau en caissettes, en produits cuisinés et en charcuterie. Tout est en agriculture biologique et vendu en direct localement.



© Terre de Liens / Languedoc-Roussillon

Un autre regard...

› **Pascale Hoeckman, référente de la ferme en tant que bénévole Terre de Liens**

Mon premier contact avec la ferme a été en 2015 quand Terre de Liens Languedoc-Roussillon a décidé d'avoir un référent par ferme pour mieux assurer le suivi. À ma première visite, j'ai trouvé que la ferme était vraiment bien équipée, avec des outils ergonomiques, un tapis pour amener le foin aux bêtes, une salle de traite pratique... Et surtout, elle est dans un super environnement, un petit hameau au milieu des forêts en moyenne montagne. Quant à Laurie et Jean-Marc, ils m'ont tout de suite réservé un bon accueil et nous avons pu nouer assez vite une relation de confiance. Ils n'hésitent pas à me contacter pour que je fasse le relais auprès de Terre de Liens. Je trouve qu'ils sont dans une bonne dynamique, ils accueillent beaucoup de jeunes et il se passe toujours des choses sur la ferme. Ce sont deux belles personnes qui ont toujours la patate!

FERME DES MOULINS, LOIRE-ATLANTIQUE

RECHERCHER L'AUTONOMIE

La parole à Coralie Daumas, paysanne brasseuse

Passionnée par cette boisson populaire, j'ai commencé, avec Éric, à créer des recettes de bières au sein de l'association «Lie Bière Terre». Au départ, nous achetions tous nos ingrédients mais, dès 2015, tous deux attachés au travail de la terre, nous avons voulu produire nous-mêmes nos matières premières : l'orge et le houblon. Cette diversification d'activités nous a permis de maîtriser les différents maillons de la chaîne, avec des ingrédients bio et locaux. Nos levures proviennent du vin naturel d'un ami vigneron. Seul le maltage de l'orge est confié à la brasserie artisanale «La Piautre». Nous sommes aujourd'hui les seuls paysans brasseurs du Maine-et-Loire. Avec l'appui de Terre de Liens, notre exploitation a pris forme en 2018 : nous avons pu louer une superficie de 21 hectares. Éric est en charge de cette exploitation agricole tandis que je suis en charge de la brasserie. Pour nous développer, nous allons construire un nouveau bâtiment, qui abritera le stockage des céréales et la brasserie, et nous espérons passer progressivement d'une production de 100 à 250 hectolitres



© Éric Boisseau

La ferme des Moulins, au sein du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, près d'Angers, compte 21 hectares en cours de conversion à l'agriculture biologique.

par an. Nous souhaiterions aussi agrandir la houblonnière et, pourquoi pas, si possible, accueillir un troisième associé dans notre exploitation. ●

CLAYRAC, LOT

LES TERRES OUI, MAIS LE BÂTI ?

La parole à Clément Antonin, membre d'un collectif en polyculture élevage



© Terre de Liens / Midi-Pyrénées

Clément, Charlotte, Adrien et les cédants à la ferme de Clayrac (48 hectares, Bio, Lot) en polyculture élevage, entre Cahors et Brive-la-Gaillarde, au nord du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

Quand on travaille en collectif comme Charlotte, Adrien et moi, la question de la propriété peut limiter les évolutions ou les départs. Pour permettre la souplesse nécessaire au collectif, Terre de Liens a acheté début 2019 les terres et les bâtiments agricoles. Mais notre projet a aussi une dimension culturelle qui a besoin pour se développer d'une maison d'habitation et d'une grange présentes sur la ferme. Avant, on habitait au village, à 2 km. C'est peu mais suffisamment contraignant, surtout avec des animaux. Nos recherches nous ont conduits vers «L'air de rien», un autre collectif qui cherche à sortir des biens immobiliers de la spéculation foncière

et à accompagner l'autogestion de ces biens par les usagers. Soutenu par des notaires et des juristes spécialisés, ce collectif va créer un fonds de dotation qui sera propriétaire de la maison et de la grange et les mettra à notre disposition via un bail emphytéotique qui donne au locataire la responsabilité d'entretenir le bâti. Nous allons pouvoir vivre sur place et concrétiser notre projet de lieu commun entre agriculture et culture, porté par notre association la «Talvère». Nous organisons un festival les 28 et 29 septembre, l'occasion de lancer la levée de fonds pour la maison et la grange. ●



<https://latalvere.wordpress.com/>

HAUT-SOMONT, SAVOIE

LES PÉRIPÉTIES DE LA VEILLE FONCIÈRE CITOYENNE

La parole à Gilbert Gourraud, bénévole à Terre de Liens Rhône-Alpes

L'origine du projet de Haut-Somont, c'est M. Moiroud, agriculteur à la retraite depuis plusieurs années. Il contacta Terre de Liens pour céder son ancienne exploitation, de 0,7 hectare de terres. Pour assurer la transmissibilité de cette ferme à long terme, il fallait agrandir la surface exploitable. Les bénévoles du groupe local dont je fais partie se sont alors lancés dans la recherche de terres agricoles et une aventure pleine de rebondissements commença. L'exploitation voisine de 146 hectares refusa de renoncer à 6 hectares qu'elle louait à M. Moiroud. Puis un conflit au sein

d'une fratrie fit annuler la vente de trois petites parcelles. Enfin, une autre grande exploitation (158 hectares) eut gain de cause lors de l'attribution de 2 hectares que la mairie vendait et qu'ils occupaient illégalement. L'argument de nécessité économique pour la grande exploitation prima sur l'installation des jeunes agriculteurs de Terre de Liens ! Finalement, Terre de Liens n'a pu acheter que les 0,7 hectares de M. Moiroud plus 1,5 hectare issus de divers propriétaires à 10 km de la ferme initiale. Aujourd'hui, Guillaume et Willy y sont installés en maraîchage et l'exploitation fonctionne bien. Nous



© Terre de Liens / Rhône-Alpes

La ferme du Haut-Somont, sur la commune de Yenne en Savoie, connaît depuis 2018 une renaissance paysanne.

sommes contents de ce projet mais si on avait su au départ, on aurait peut-être hésité à se lancer. Notre carburant, c'est notre naïveté : on y croyait dur comme fer car cette zone est protégée par le Conservatoire des espaces naturels et le projet est soutenu par une commune. On n'imaginait pas se voir refuser les 2 hectares. L'avenir nous réserve certainement d'autres surprises ! ●

LES RIDERETS, ORNE

PERMETTRE LE MAINTIEN D'UNE FERME APRÈS UNE SÉPARATION

La parole à Jules Cosson, membre du comité d'engagement régional Normandie

Au moment d'une séparation, accompagner un couple d'éleveurs pour maintenir leur ferme en activité, c'est délicat ! En 2017, Pascal et Sophie se séparent, après 11 ans passés sur leur ferme. Comment permettre à Pascal de poursuivre son métier d'éleveur et garantir que ces terres en bio depuis 40 ans le demeurent ? Racheter les parts de Sophie est trop lourd pour l'équilibre financier de l'entreprise agricole de Pascal. Terre de Liens s'est rapidement imposé comme la solution pour les soulager du poids de leur foncier et permettre le départ de Sophie : 34 hectares sur les 40 que comptent la ferme vont devenir propriété de la Foncière. Cette solution a été trouvée après que j'ai discuté avec Pascal de ses souhaits d'évolution de son projet agricole, avec l'aide de Jean Boutry, ancien agriculteur faisant partie du comité d'engagement normand. De son côté, un conseiller de gestion a apporté un avis favorable. Un groupe de bénévoles s'est alors mis en place pour lancer

une collecte de fonds. Aujourd'hui, Pascal accueille sur un hectare Christophe, maraîcher. Tous deux fournissent les deux mêmes Amap, en volailles, viande bovine et légumes. Les consommateurs restés fidèles se réjouissent du nouvel élan pris par la ferme des Riderets ! ●

La ferme des Riderets, sur la commune de Heloup, à proximité d'Alençon, compte 40 hectares, dont 34 en propriété de Terre de Liens.



Ces entreprises qui nous soutiennent

Marie-Laëtitia Melliand

De plus en plus d'associations Terre de Liens s'orientent vers le mécénat d'entreprise comme solution de financement de leur activité mais aussi pour démultiplier leur action de sensibilisation car les entreprises permettent d'accéder à des clients et à leurs salariés. En France, 9 % des entreprises font des dons, pour plus de 3 milliards d'euros annuels. Certes, 57 % des dons proviennent des 0,3 % de « grandes entreprises ». Mais il ne faut pas sous-estimer l'importance des micro-entreprises et des PME qui représentent 96 % des dons en France. Elles représentent le tissu social local et un soutien qui, même s'il est modeste (le don moyen à Terre de Liens étant de 2500 €), est essentiel.

Un soutien essentiel

Terre de Liens est soutenu depuis ses débuts par le réseau Biocoop et la Nef. D'autres entreprises ont apporté par la suite un coup de pouce financier. C'est le cas de Léa Nature et ProNatura par exemple. Un comité d'éthique des partenariats a été créé pour vérifier voire écarter des propositions d'entre-



© TDL Rhône-Alpes / Françoise Saint-Antoine

prises trop loin des valeurs de Terre de Liens. En 2018, 114 entreprises ont donné 260 000 € à la Fondation. Plus de la moitié a bénéficié aux associations régionales. En Poitou-Charentes par exemple, « le mécénat d'entreprise, qui représentait 9300 € en 2016 (8 % du budget), a grimpé en 2 ans à 56000 € (30 % du budget), suite à la mise en place d'un groupe de travail composé de bénévoles et de salariés, et d'une véritable stratégie de démarchage », témoigne Vanessa Testud, salariée.

Participer à l'intérêt général

La principale motivation des mécènes est de contribuer à un projet d'intérêt général ancré sur un territoire et d'incarner les valeurs de l'entreprise. L'implication des salariés, l'amélioration de leur image et la réduction d'impôt sont secondaires. Le mécénat revêt diverses formes : par exemple depuis un an le groupe MACIF propose à ses 800 salariés un arrondi sur salaire ; le réseau de magasins bio Satoriz, en diffusant nos bulletins de dons auprès de leurs clients, a déjà permis de collecter plus de 11000 €. Le mécénat de compétences est aussi une grande richesse pour Terre de Liens, que ce soit sur un temps long grâce à la mise à disposition de salariés de grands groupes comme la Poste, BNP ou encore AXA ; ou plus ponctuel, avec une mission d'architecte qui nous est offerte pour rénover un logement sur une ferme Terre de Liens, la réalisation d'un site web par un informaticien ! ●

Des perspectives ternies par les annonces gouvernementales

Le gouvernement avait relevé le plafond de dons en faveur de petites entreprises à 10000 € par an début 2019, ce qui était une excellente nouvelle pour les associations. Mais les récentes annonces de réduction des niches fiscales nous inquiètent car elles visent notamment le mécénat d'entreprises.

CHANTAL LAJOUANIE, UNE FEMME AU CŒUR DES INSTRUCTIONS

Éleveuse pendant près de 50 ans en Limousin, Chantal Lajouanie vient de transmettre sa ferme. Pour cette diplômée de lettres d'une faculté parisienne que rien ne prédestinait à l'agriculture, c'est l'aboutissement d'un parcours d'autodidacte. Cette « simple administratrice de l'association limousine », comme elle se décrit elle-même, est pourtant à l'origine de sa création il y a 8 ans et consacre près de 40 jours par an à Terre de Liens. Sa propre expérience l'a naturellement amenée à s'impliquer dans l'instruction des projets de fermes. « Je me sens particulièrement préoccupée par les conditions d'installation des porteurs de projets car je sais combien ce terreau est déterminant en agriculture. » Une fois la ferme



acquise, Chantal s'efface volontiers car elle s'implique aussi dans le comité d'experts qui étudie les projets d'acquisition au niveau national. « C'est très enthousiasmant d'avoir un rôle à jouer dans la naissance d'une nouvelle ferme Terre de Liens, de rencontrer toute la diversité des agricultures et des énergies déployées par les citoyens pour faire germer ces projets agricoles. Les avis collectifs émis par le comité s'appuient sur des compétences bénévoles qui se renforcent de façon évidente, ce qui est très encourageant pour l'avenir du mouvement ! » Chantal mesure bien qu'après l'achat, il reste encore beaucoup à faire, et il n'est pas rare qu'on attende de Terre de Liens qu'il soit un propriétaire extraordinaire ! ●

© Séverine Pellerin

MARION DENIZET, ARCHITECTE ENGAGÉE

Rejoindre Terre de Liens avait un sens particulier pour Marion Denizet, architecte et fille d'agriculteurs franciliens expropriés. Engagée dans un groupe local, elle a proposé ses compétences professionnelles bénévolement pour soutenir le projet de construction d'un logement sur la ferme de Milly-la-Forêt. L'idée était d'aménager le hangar pour ne pas étendre le bâti sur les terres agricoles. « J'ai conçu ce logement avec la double contrainte de respecter l'existant et de répondre aux besoins de Victor, le fermier », explique Marion. « La surface était limitée, et il fallait que le logement puisse accueillir le bureau de l'exploitation et conserver l'intimité d'un logement de famille. Ensuite j'ai suivi le chantier, en concertation avec la Foncière et le fermier. » Si Marion n'a facturé aucune prestation à Terre de Liens, elle a pu mobiliser le dispositif du mécénat de compétence et valoriser le temps passé sur ce projet. Pour son agence « Atelier Architecture Située », 60 % des charges fiscales ont été déduites sur cette mission. « Au-delà de cette valorisation, j'ai fait ce travail bénévole parce que je voulais faire coïncider ma profession et mes valeurs. » Aujourd'hui, après 6 mois de chantier, la nouvelle maison est prête, juste à temps pour accueillir le bébé de Victor et Sandy. ●



© Delphine Fèvre

Imposer et reconnaître les pratiques culturales vertueuses

Le bail rural est un élément incontournable de la gestion foncière agricole en France. Il en existe différentes sortes, dont le bail rural à clauses environnementales (BRE) depuis 2006. Quelle est sa spécificité? Son intérêt? Quels sont les prescripteurs de BRE en France? // Sophie Baltus

Aujourd'hui, en France, 60 % des terres agricoles sont louées. Dans le code rural français, le bail rural est un contrat de mise à disposition d'un immeuble à usage agricole en vue de l'exploiter pour y exercer une activité agricole. Il est conclu entre un propriétaire foncier et un agriculteur en échange d'un loyer, le fermage. Il permet au fermier d'utiliser la terre à sa convenance, sous réserve de ne pas la dégrader. Créé en 1946, le dispositif protège le fermier (montant des fermages encadrés, durée du bail assez longue, pas d'ingérence du bailleur dans la conduite des cultures.) Soixante ans plus tard, afin de prendre en compte l'enjeu de la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, de la qualité des produits, des sols ou de l'air, de prévention des risques naturels et de la lutte contre l'érosion, le bail rural environnemental est créé par le législateur.



© Claire Robert

ÉCLAIRAGE

Qui utilise l'outil du BRE?

Depuis 2014, le BRE est accessible à tout propriétaire foncier. Les plus grands utilisateurs de ce bail sont les gestionnaires d'espaces naturels comme les Conservatoires, les Départements, les Parcs naturels, des associations de protection de la nature. Le BRE permet aussi aux collectivités, syndicats d'eau spécialisés et aux Agences de l'eau de protéger les aires de captages. Enfin, les aménageurs (routes, rail, zones d'activités) peuvent utiliser le BRE pour garantir la valeur environnementale des terrains qu'ils acquièrent pour compenser la perte de surface agricole ou naturelle que leurs travaux engendrent.

Le grand changement introduit est que le propriétaire et son fermier peuvent convenir de certaines pratiques culturales : interdiction de modifier la nature et la structure du sol et des parcelles, de retourner les prairies permanentes, de faire un traitement antiparasitaire du troupeau moins de 20 jours avant l'arrivée sur les parcelles, d'apporter des fertilisants non autorisés par le cahier des charges de l'agriculture biologique... Voici quelques exemples de clauses environnementales qu'un bail peut prévoir.

La rédaction de ces engagements est l'occasion pour les parties d'échanger concrètement sur les attentes du propriétaire concernant la pérennité du foncier loué d'une part et sur la réalité des pratiques et le projet agricole du fermier d'autre part. Si les clauses ne sont pas respectées, le contrat peut être rompu ou le renouvellement du bail refusé. Avec plus de 230 BRE signés depuis 2007, Terre de Liens n'a encore jamais rencontré cette situation. ●

LUTTES PAYSANNES

Défendre la terre au Brésil

En mai, Terre de Liens accueillait le Mouvement des sans terre brésiliens. L'occasion de faire découvrir cette organisation collective qui lutte depuis plus de 35 ans pour donner la terre à ceux qui la cultivent et qui rassemble plus d'un million de personnes. /// Cet article, extrait de Transrural Initiatives n°471, a été rédigé par Simon Coutand.

Au Brésil, 0,8 % des propriétaires possèdent 31,7 % des terres. Face à ce constat, « donner la terre à ceux qui la travaillent » peut paraître utopique. Pourtant, depuis plus de trente ans, le Mouvement des sans terres (MST) lutte pour la préservation des terres afin qu'elles puissent être utilisées pour nourrir les habitants [...]. Le MST est aujourd'hui l'un des mouvements sociaux les plus importants d'Amérique latine. Son mode d'action passe avant tout par des occupations de terre appartenant à de grands propriétaires ou laissées à l'abandon, qui aboutissent à la création de campements réunissant des dizaines de familles. Celles-ci s'organisent pour assurer la culture de la terre mais aussi d'autres aspects de la vie quotidienne en collectivité (chaque campement possède, par exemple, une école primaire). Au-delà de la question du respect de



© Copavi

la terre, qui pour le mouvement est considéré comme un commun (au sens de ressource partagée et préservée par une communauté), les militants des sans terre entendent permettre aux peuples d'accéder et d'exercer leur souveraineté alimentaire. Pour cela des systèmes de coopératives locales assurant la collecte et la commercialisation des productions des campements sont mis en place par les paysans et paysannes. Le MST lutte pour une réforme agraire qui acterait une redistribution équitable de la terre et porterait à ceux et celles qui la

travaillent l'ensemble des moyens nécessaires au développement d'une agriculture paysanne. La pérennité de cette lutte est assurée par la formation des membres du mouvement au sein, notamment, d'une école de formation politique. L'élection présidentielle d'octobre [2018] a porté au pouvoir l'ancien militaire Jair Bolsonaro, étiqueté extrême droite. Ce dernier a bénéficié du précieux soutien de l'influent lobby des grands propriétaires au parlement fédéral, la Bancada ruralista, à qui il aurait entre autres promis la criminalisation du MST et des facilités pour ouvrir de nouveaux fronts de défrichement de la forêt amazonienne. La répression subie par le mouvement est aujourd'hui à la hauteur de la pertinence de son projet et de sa capacité à proposer une alternative crédible au système capitaliste. [...] ●


www.transrural-initiatives.org

UN FILM

Hautes terres

Un film de Marie-Pierre Brêtas, 2014, 87 min.

Dans le Nordeste du Brésil, Vanilda, son mari Antonio et une vingtaine d'autres familles de paysans obtiennent une propriété après avoir passé quatre années à lutter avec le soutien du Mouvement des sans terre. Armés de la seule force de leurs bras et de leurs espoirs, ils vont fonder une communauté agricole. Mais sur ce territoire hanté par la sécheresse, la gestion collective des terres et de leurs maigres ressources s'avère être une aventure plus difficile encore que leur conquête. Aux côtés des familles, le film accompagne la naissance de cette petite société autogérée. Il regarde ce projet, rêvé dans une utopie, prendre corps dans l'épreuve d'une réalité désolée. Pour se procurer le DVD : mariepierrebretas@gmail.com



→ Si je fais un don à Terre de Liens ou si je deviens actionnaire, suis-je automatiquement adhérent ?

Terre de Liens, dans son ensemble, compte 14 000 actionnaires, 9 000 donateurs et 7 000 adhérents. Chacun est libre de soutenir l'action du mouvement comme il l'entend, mais souvent nous observons qu'il peut y avoir confusion entre ces trois formes différentes de soutien. Donner de l'argent permet à Terre de Liens d'acheter des fermes, de financer toutes les formes de gestion de ce patrimoine et de contribuer aux actions de sensibilisation et de plaider. Par le don, vous êtes rattaché à la Fondation Terre de Liens. Souscrire une action revient à prêter de l'argent pour que Terre de Liens achète et entretienne des fermes. Contrairement au don, si vous avez souscrit des actions, vous pouvez demander à récupérer votre argent. Par l'action, vous êtes rattaché à la Foncière Terre de Liens. Ni le don ni la souscription d'actions ne font de vous un adhérent de l'association de votre territoire. Adhérer, c'est encore autre chose : cela vous rattache à une association territoriale qui, localement, constitue la première porte d'entrée dans Terre de Liens pour un grand nombre de personnes. Chaque association territoriale a de nombreuses compétences :

accueil des personnes qui ont un projet agricole, des citoyens qui se posent des questions, des cédants qui cherchent à transmettre leur ferme, des collectivités qui s'interrogent sur leur maîtrise foncière... Et aussi analyse des projets d'achat de fermes, développement de dynamiques citoyennes, sensibilisation des élus et des techniciens locaux. Le seul geste qui soutienne directement les associations et leur travail est l'adhésion. Plus une association compte d'adhérents, plus elle pèse dans la vie locale, plus elle est reconnue par les acteurs institutionnels et plus elle a de fonds propres !

Ceci n'est pas négligeable quand les subventions publiques se raréfient. Selon les associations, adhérer permettra aussi de recevoir des informations locales, d'être invité à des visites de fermes, des soirées-débats, des projections... Enfin, en adhérant, vous pouvez contribuer à orienter l'action de Terre de Liens près de chez vous en participant aux conseils d'administration. Et pour les plus motivés d'entre vous, les trois modes d'action sont cumulables !

En cas de décès d'un actionnaire, que deviennent ses actions ?

Une fois que la famille ou le notaire ont averti la Foncière du décès, Terre de Liens envoie en retour un état des comptes comprenant le nombre d'actions et leur valeur unitaire au jour du décès. Ces informations permettront au notaire de procéder à liquidation de la succession. Il appartient aux héritiers de décider de la destination des actions : le partage ou l'indivision entre héritiers, le don des actions à la Fondation Terre de Liens (Fondation Reconnue d'Utilité Publique ouvrant droit à un abattement des droits de mutation selon l'article 788 du Code Général des Impôts) ou encore le remboursement selon les règles en vigueur. Précision importante : les héritiers ne sont pas tenus de conserver les actions même si l'engagement du délai de conservation pour déduction fiscale n'est pas arrivé à terme.

→ Comment demander le remboursement de mes actions ?

Pour être remboursé, vous devez demander à la Foncière de racheter vos actions. Cette demande doit nous parvenir par courrier recommandé, accompagnée d'un RIB, au siège de la Foncière (25, quai André Reynier - 26400 Crest) avant le 31 décembre pour un remboursement en juin de l'année suivante, à l'issue de l'Assemblée générale validant les comptes. La date d'effet du remboursement d'actions (c'est-à-dire la date à laquelle le remboursement est inscrit dans les comptes de la

société, et à laquelle les droits de l'actionnaire sont modifiés) est le 31 décembre de l'année de la demande. Si vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt, vous devez conserver vos titres :

- jusqu'au 31 décembre de l'année n* +5 pour les souscriptions de 2008 à 2010 et de 2013 à 2015 ;
- jusqu'au 31 décembre de l'année n* +10 pour les souscriptions de 2011 et 2012 (les actions peuvent également être cédées à un tiers au bout de 5 ans) ;

- jusqu'au 31 décembre de l'année n* +7 pour les souscriptions à compter de 2016.

En cas de non-respect de l'engagement de conservation des actions, vous vous exposez à un redressement fiscal. Le prix de rachat de vos actions par la Foncière est celui de la valeur des actions à la date de la demande de rachat, éventuellement imputé des bénéfices et des pertes de l'exercice. La valeur actuelle est de 103,50 €.

* n est l'année de la souscription



Pour que mes impôts participent

à l'agriculture de demain, je fais un don !

66 % DE VOTRE DON EST DÉDUCTIBLE DE VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU, dans la limite de 20 % de vos revenus nets imposables. Ainsi vous attribuez directement une partie de vos impôts à la préservation des terres agricoles. Grâce à vos dons, la Fondation Terre de Liens reconnue d'utilité publique achète des fermes et accompagne des paysans en bio partout en France.



Plus d'information
sur terredeliens.org/donner



© Terre de Liens / Auvergne

BULLETIN DE DON 2019 Plus pratique, plus rapide : je fais un don sur terredeliens.org

M Mme Nom
Prénom
Si personne morale : Nom de la structure
Adresse
Code postal Ville
Tél. E-mail @

1. JE FAIS UN DON DE

50 € 17 €
100 € 34 €
200 € 68 €
500 € 170 €

Après déduction,
ce don me coûte

Je recevrai un reçu fiscal

2. JE CHOISIS À QUOI SERT CE DON

Je soutiens l'ensemble des actions de la Fondation Terre de Liens

Je dédie mon don au projet de la Fondation

(ATTENTION : les fermes de la Fondation sont différentes de celle de la Foncière : découvrir les projets sur terredeliens.org)

3. JE FINALISE MON ENVOI

J'envoie mon chèque à l'ordre de la Fondation Terre de Liens, accompagné de ce bulletin, sans affranchir, à l'adresse suivante : Fondation Terre de Liens, Autorisation 11762, 26409 Crest Cedex.

4 JE SOUHAITE RECEVOIR

DES INFORMATIONS

Sur Terre de Liens par email
 Sur les legs, donations et assurance-vie

Terre de Liens procédera au traitement automatique des informations ici communiquées. Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement automatisé destiné à vous communiquer les informations utiles sur notre action. Seules les structures du mouvement Terre de Liens pourront être destinataires de ces données. Le mouvement Terre de Liens s'engage à ne pas louer, vendre, échanger ou diffuser ces données. Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, dans sa version modifiée et en vigueur à ce jour, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, et d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à Terre de Liens, 25 quai André Reynier - 26400 Crest ou par mail à relation-membre@terredeliens.org.



FONDATION PATRIMONIALE
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

PRÉSERVONS NOS
TERRES AGRICOLES

CE SONT VOS HÉRITIERS QUI FONT LA VRAIE VALEUR DE VOTRE PATRIMOINE.

En transmettant vos biens à la Fondation Terre de Liens, vous agissez pour préserver durablement les terres agricoles de France. Vous soutenez aussi l'installation de paysans qui pratiquent une agriculture biologique et respectueuse de l'environnement.

LEGS

DONATION

ASSURANCE-VIE

www.terredeliens.org